



**Conseil de Direction
Soixante et unième Session**

**GC/61/5
18/04/2019**

*Lyon, 16–17 mai 2019
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE	3
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS	3
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	11
CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	16
DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE	17
ETATS FINANCIERS	22
ETAT I – Etat de la situation financière.....	22
ETAT II – Etat de la performance financière	23
ETAT III – Etat des variations de l’actif net/la situation nette	24
ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie	25
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels	26
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	27
Note 1 : Entité présentant les états financiers	27
Note 2 : Base de préparation et de présentation	27
Note 3 : Principales méthodes comptables	29
Note 4 : Actifs.....	38
Note 5 : Passifs.....	41
Note 6 : Actifs nets/situation nette	51
Note 7 : Produits.....	53
Note 8 : Charges.....	55
Note 9 : Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	57
Note 10 : Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants	58
Note 11 : Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux... 58	
Note 12 : Evènements postérieurs à la date d’établissement du rapport.....	58
Note 13 : Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	58
TABLEAU 1 – Etat de la performance financière par fonds principaux.....	60
TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds	60
TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants.....	61

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE

INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que des normes plus élevées en matière de communication de l'information financière.
2. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux Comptes, en l'occurrence la « *Commission on Audit* » de la République des Philippines. Le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.
3. Ce rapport financier inclut la Déclaration relative au contrôle interne, qui donne une assurance spécifique sur l'efficacité du contrôle interne au CIRC.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

4. L'actif net/la situation nette du Centre au 31 décembre 2018 a augmenté de 2,742 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, passant d'un solde négatif de 24,110 millions d'euros à un solde négatif de 21,368 millions d'euros comme présenté dans l'Etat I.
5. Le solde négatif de l'actif net/la situation nette est dû aux passifs non inscrits au budget liés à l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI). Lorsque les passifs non inscrits au budget sont exclus, l'actif net/la situation nette du Centre présente un solde positif de 36,237 millions d'euros pour fin 2018, soit une augmentation de 3,582 millions d'euros par rapport à 2017, comme le montre la Figure 1 ci-dessous.

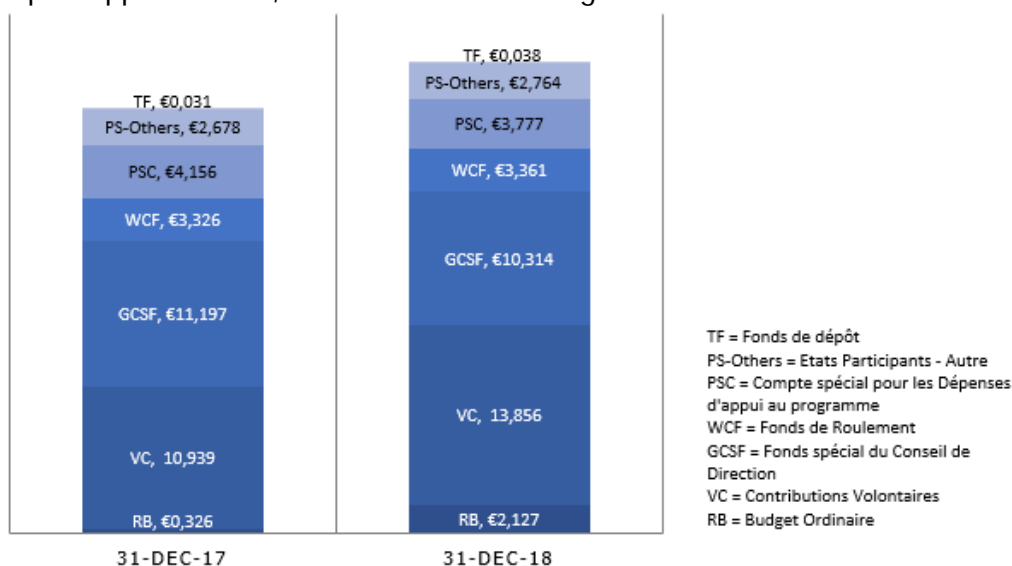


Figure 1 : Actif net/situation nette (excluant le passif ASHI non inscrit au budget) par fonds au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 (en million d'euros)

Les paragraphes suivants fournissent des détails supplémentaires sur chacun des fonds du Centre.

a) Budget ordinaire

6. Le budget ordinaire 2018–2019, approuvé par le Conseil de Direction en mai 2017 pour un montant de 44,150 millions d’euros, a été financé en totalité par les contributions statutaires des Etats participants, dont 21,912 millions d’euros ont été alloués pour 2018. Le recouvrement des contributions statutaires 2018 est de 82,47%, comme le montre le Tableau 3.

7. Pour l’exercice clos le 31 décembre 2018, le total des charges et dépenses d’investissement imputé au budget ordinaire s’est élevé à 19,786 millions d’euros. Le taux d’utilisation du budget, y compris les réservations pour l’exercice, est de 91,36%. La Figure 2 ci-après montre la ventilation des charges et réservations vis-à-vis des six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé, présenté dans l’Etat V.

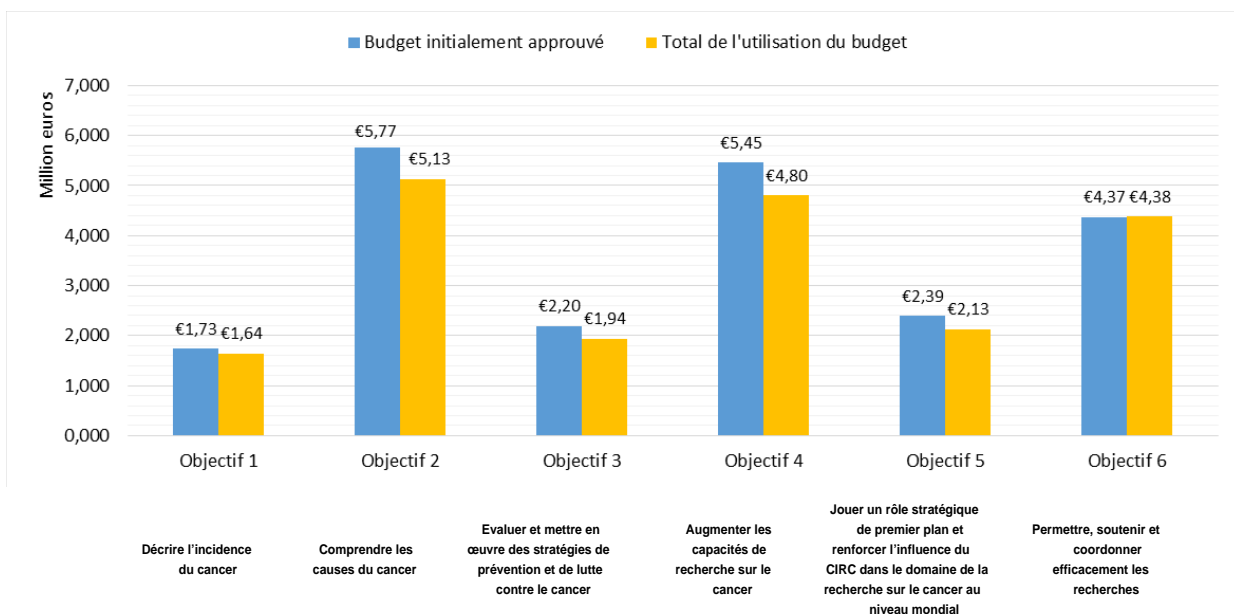


Figure 2 : Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2018

8. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu’il a approuvé le budget 2018–2019 était de 0,894 euro pour un dollar US. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2018 s’est élevé à 0,846 euro pour un dollar US. Ainsi, aucun coût budgétaire dû au réajustement monétaire n’a été constaté en 2018 sur la réserve autorisée par la Résolution du Conseil de Direction GC/57/R4.

9. Un budget total de 0,170 million d’euros a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2018, afin de financer de nouvelles initiatives et poursuivre des études en cours nécessitant des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. Ce fonds a été attribué aux sections des programmes scientifiques suivants.

	2018	%
Objectif 2 Comprendre les causes du cancer	74 350	44%
Objectif 3 Evaluer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	73 850	43%
Objectif 4 Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	3800	2%
Objectif 5 Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du CIRC dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	18 000	11%
	170 000€	100%

b) Fonds de roulement

10. Le niveau autorisé du Fonds de roulement au 1^{er} janvier 2018 s'élevait à 3,326 millions d'euros.
11. Un montant de 0,035 million d'euros a été prélevé de la première contribution statutaire non inscrite au budget reçue d'un nouvel Etat participant, la République islamique d'Iran, et crédité à ce compte conformément au paragraphe 4.3 de l'Article IV du Règlement financier du CIRC et à la Résolution GC/5/R14. Ainsi, le solde du Fonds de roulement a atteint 3,361 millions d'euros fin 2018.
12. Le Fonds de roulement est utilisé lors de la création de provisions pour contributions statutaires douteuses depuis plus de deux ans après échéance ou dont le risque de non-versement est élevé, ou pour tout autre montant rééchelonné. En 2018 tous les arriérés des exercices précédents ont été payés, et la création d'une telle provision n'a donc pas été nécessaire.

c) Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

13. Le solde du fonds au 31 décembre 2018 s'élevait à 10,314 millions d'euros, avec une diminution de 0,884 million d'euros par rapport à l'exercice précédent car les flux sortants du fonds ont été supérieurs aux flux entrants.
14. En 2018, les principales entrées de fonds du GCSF ont été :
 - 1,290 million d'euros – produits de la vente des publications
 - 0,543 million d'euros – produits financiers et autres (incluant les gains de change nets)
 - 0,170 million d'euros – contribution statutaire non inscrite au budget provenant de la République islamique d'Iran
 - 0,084 million d'euros – solde non utilisé provenant des subventions closes et du budget ordinaire 2016–2017
15. Le solde du GCSF ci-dessus inclut les contributions non inscrites au budget et les réservations de fonds. Le solde net non réservé est de 4,556 millions d'euros comme présenté dans la Figure 3 ci-dessous.

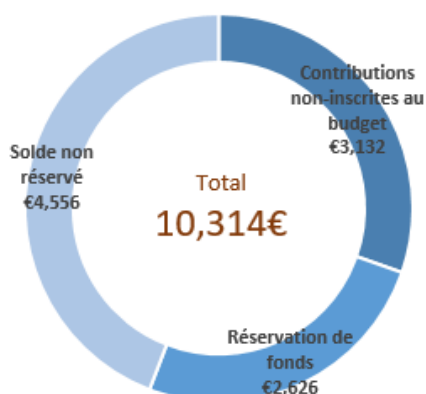


Figure 3 : Détails du compte GCSF au 31 décembre 2018 (en million d'euros)

16. Le solde du fonds sur les contributions non inscrites au budget inclut 2,328 millions d'euros de dotations autorisées non encore utilisées et 0,804 million d'euros de fonds non réservés.
17. Les réservations de fonds sont les dépenses autorisées par le Conseil de Direction mais non encore engagées, réparties comme suit :
 - 1,090 million d'euros – 75% de revenus retournant au programme de publication (GC/56/R12)
 - 0,815 million d'euros – solde de réserve pour l'équipement scientifique (GC/58/R15, GC/59/R9, GC/60/R16)
 - 0,250 million d'euros – réserve pour les fluctuations du taux de change en 2019 (GC/59/R4)
 - 0,164 million d'euros – dispositif « Hiatus » de financement d'urgence pour 2018 (GC/47/R7)
 - 0,134 million d'euros – aide à la mise en place des normes IPSAS (GC/55/R17, GC/56/R14)
 - 0,116 million d'euros – soutien aux publications en accès libre (GC/57/R11, GC/60/R12)
 - 0,057 million d'euros – autres (GC/54/R6, GC/55/R14, GC/58/R16)
18. Des informations plus détaillées sur le statut du GCSF sont fournies dans les notes afférentes aux états financiers et dans un document d'information (GC/60/Inf.Doc. No.2) qui a été préparé en vue de la réunion du Conseil de Direction de mai 2019 et qui indique en détail le solde non engagé du fonds ainsi que les prévisions.

d) Compte des Contributions volontaires

19. Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
20. L'effort de mobilisation de ressources a donné lieu à 68 accords de contribution signés avec 45 donateurs en 2018 pour un budget total de 9,183 millions d'euros alloué au CIRC. La quasi-totalité (99%) des donateurs sont issus des Etats participants comme le montre la Figure 4.

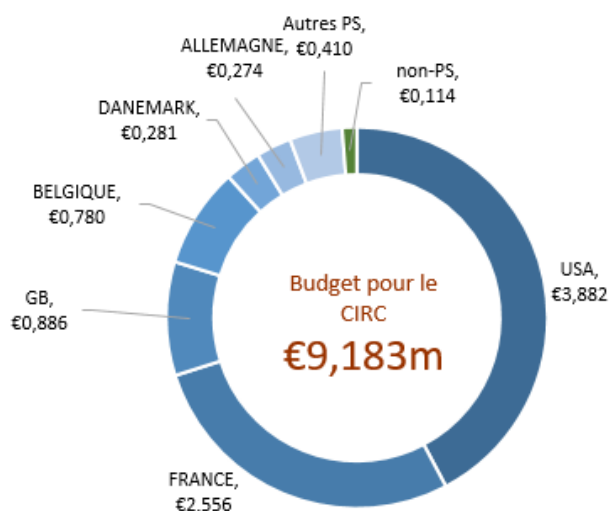


Figure 4 : Valeur des contrats signés en 2018 et pays donateurs (en million d'euros)

21. La Figure 5 donne le détail des cinq plus grands donateurs : *Bill and Melinda Gates Foundation* (BMGF, Etats-Unis) ; Institut National Du Cancer (INCa, France) ; *National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI, Etats-Unis) ; Commission européenne – Research Directorate-General (EC RTD, Belgique) ; World Cancer Research Fund International (WCRF, Royaume-Uni).

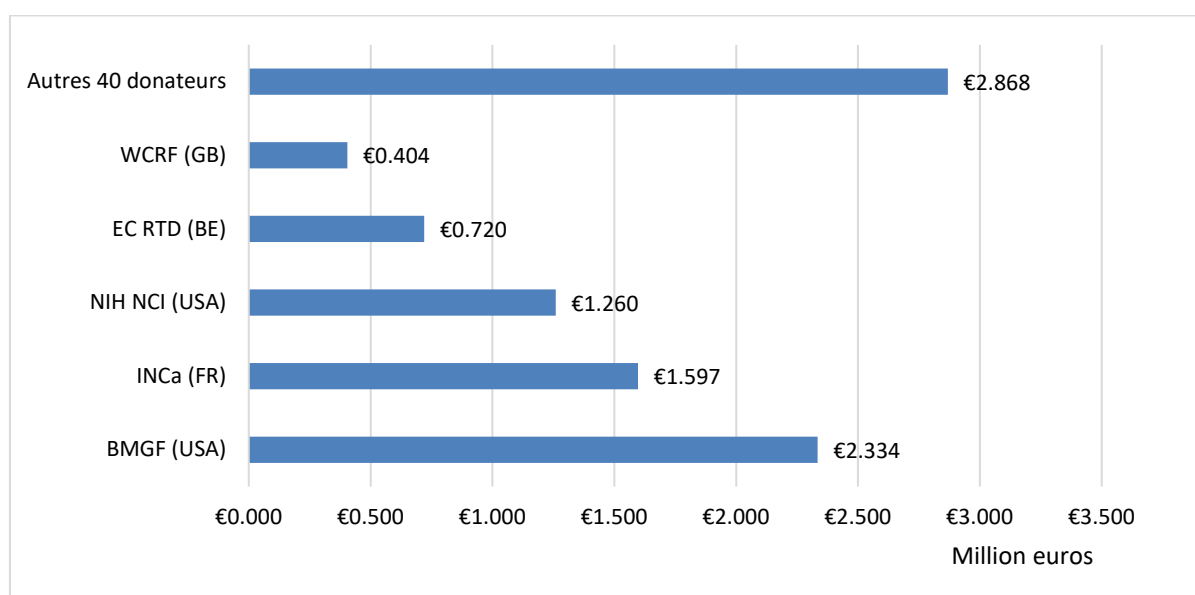


Figure 5 : Valeur des contrats signés en 2018 et les cinq plus grands donateurs (en million d'euros)

22. La comptabilisation des produits de Contributions volontaires dépend des conditions fixées dans les contrats. Le total des produits du Compte des Contributions volontaires comptabilisés en 2018 s'élève à 16,276 millions d'euros, dont 2% affectés aux contributions volontaires sans objet spécifié.

23. En accord avec l'autorisation permanente accordée dans les Résolutions GC/23/R6 et GC/55/R23 et les conditions précisées dans les accords signés, le produit des intérêts, d'un montant total de 0,003 million d'euros a été réparti entre les contributions volontaires à objet spécifié.
24. Les dépenses totales et dépenses d'investissement du Compte des Contributions volontaires se sont élevées à 13,362 millions d'euros, dont 11,352 millions d'euros issues des contributions à objet spécifié. Ce montant inclut 0,002 million d'euros de solde non utilisé provenant des subventions closes, transféré au GCSF.
25. Le solde de ce fonds au 31 décembre 2018 était de 13,856 millions d'euros, dont 12,914 millions d'euros sont issus de contributions à objet spécifié. Il comprend les créances (c'est-à-dire les produits qui ont été comptabilisés mais dont le paiement n'a pas été reçu) d'un montant de 3,760 millions d'euros.
26. De plus, les produits se rattachant à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés dont le montant s'élève à 13,746 millions d'euros, la totalité étant liée aux contributions volontaires à objet spécifié.

e) Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

27. Au 31 décembre 2018, ce compte avait un solde de 3,777 millions d'euros, reflétant une diminution de 0,379 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.
28. Les produits de ce compte sont collectés des Contributions volontaires à objet spécifié. Ce compte est utilisé pour les fonctions d'appui du CIRC et a partiellement financé les coûts administratifs du Centre, dont les coûts du personnel.

f) Etats participants – Autres

29. Ce compte présente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial. Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles (PP&E). Le Fonds à caractère spécial inclut les passifs non inscrits au budget au titre des avantages du personnel.
30. Au 31 décembre 2018, le compte Etats participants – Autres présente un solde négatif de 54,841 million d'euros, soit une augmentation du solde non inscrit au budget de 0,754 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

	Montant (en million d'euros)
Stocks	0,256
Immobilisations corporelles, nettes	2,508
Passif au titre des avantages du personnel, non inscrit au budget	(57,605)
Solde net non inscrit au budget au 31-Dec-18	(54,841)

31. *Stocks* : en 2018, un montant total de 0,286 million d'euros correspondant aux nouvelles publications a été capitalisé. Les publications distribuées ont une valeur de 0,170 million d'euros, et celle des publications détruites/ajustées s'élève à 0,029 million d'euros, ce qui aboutit à un solde de 0,256 million d'euros en fin d'exercice.
32. *Immobilisations corporelles nettes* : depuis le 1^{er} janvier 2010, le CIRC amortit l'ensemble de ses immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est égale ou supérieure à 3000€, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. La valeur capitalisée des nouvelles immobilisations corporelles acquises en 2018 s'est élevée à 0,630 million d'euros et les charges d'amortissement s'élèvent à 0,631 million d'euros. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 s'élevait à 2,508 millions d'euros.
33. *Passif au titre des avantages du personnel, non inscrit au budget* : comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2018, à un total de 63,711 millions d'euros dont 57,605 millions d'euros non inscrits au budget. L'augmentation du passif et de la portion non inscrite au budget est majoritairement causée par l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) qui a été affectée par la perte de change. En fait, les changements d'hypothèses comme l'augmentation du taux d'inflation et la diminution des frais médicaux ont eu pour conséquence une diminution des passifs ASHI. Cependant, l'évaluation du passif ASHI a été réalisée en dollar US dans le cadre de l'évaluation globale du passif ASHI de l'OMS, alors que les comptes du CIRC sont en euros. La dépréciation de l'euro par rapport au dollar US entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 a eu un impact négatif sur ce compte. Des détails supplémentaires sont fournis dans un document d'information ([GC/61/Inf.Doc. No.4](#)).
34. Comme pour l'évaluation 2017 de l'ASHI, l'OMS a continué à adopter les hypothèses développées et suggérées par la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies concernant l'augmentation des salaires, les retraites, les retraits et décès, et ce afin d'harmoniser les pratiques au sein du système des Nations Unies.
35. Afin de gérer ces passifs ASHI non inscrits au budget, le CIRC suit le plan mis en place par l'OMS et selon le plan actuel, le financement total de la dette sera atteint en 2049 via diverses mesures de contrôle des coûts ainsi que l'augmentation continue de la cotisation des participants à SHI/ASHI, soit 4% d'augmentation par an jusqu'à 2020, 2% d'augmentation de 2021 à 2049, et aucune augmentation à partir de 2050. Des détails supplémentaires sur les passifs ASHI et le plan de financement de la dette sont fournis dans un document d'information [GC/61/Inf.Doc. No.4](#).

Dépenses

36. 63% des dépenses engagées en 2018 sont rattachées au coût du personnel, 6% sont des coûts liés aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), et la part restante de 31% correspond à des coûts d'activités.

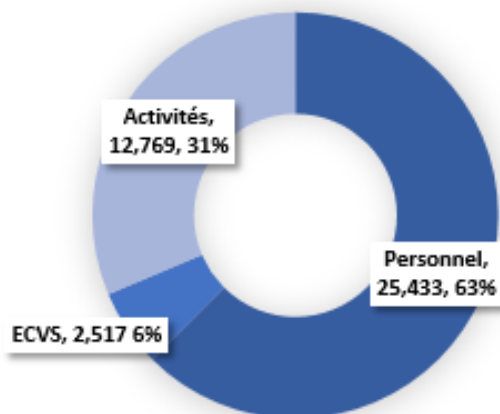


Figure 5 : Total des dépenses pour 2018, ventilées entre personnel, ECVS et activités (en million d'euros)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LETTRE D'ENVOI

5 avril 2019

Cher Professeur Melbye,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction, le rapport et l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Veillez agréer, cher Professeur Melbye, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président
Commission de vérification
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Professeur Mads Melbye
Président du Conseil de Direction
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon Cedex
France

5 avril 2019

Chère Dr Weiderpass,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant toute la durée de mon mandat.

Veuillez agréer, chère Dr Weiderpass, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président
Commission de vérification
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Dr Elisabete Weiderpass
Directrice
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon
France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

A l'attention du :
Conseil de Direction du CIRC

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), qui comprennent l'Etat de la situation financière au 31 décembre 2018, l'Etat de la performance financière, l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette, le Tableau des flux de trésorerie, l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice ainsi que les notes relatives aux états financiers incluant un résumé des principales normes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CIRC au 31 décembre 2018, ainsi que de l'Etat de sa performance financière, de l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette, du Tableau des flux de trésorerie, et de l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'Opinion

Nous avons mené notre vérification selon les normes internationales d'audit (ISAs) publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou cesser son activité ou si aucune autre alternative réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIRC.

Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que les informations afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre

son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons, notamment, aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, les opérations du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC.

Conformément à l'Article VI des Règles de Gestion financière nous avons également soumis un rapport détaillé portant sur notre vérification du CIRC.

Michael G. Aguinaldo
Président
Commission de vérification
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 5 avril 2019

Centre international de Recherche sur le Cancer



CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les Etats annexés, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces états financiers et les Tableaux 1 à 3, sont approuvés.

Tamas Landes, PhD
Directeur de l'administration et des finances

Elisabete Weiderpass, MD, PhD
Directrice, CIRC

DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE

Responsabilités

Le Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer est tenu de rendre compte au Conseil de Direction sur la gestion du CIRC et la mise en œuvre des programmes du CIRC. Aux termes de l'Article XII du Règlement financier et conformément à la délégation de pouvoirs émanant du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le Directeur du CIRC est tenu d'établir un système solide de contrôle interne pour assurer : la réalisation des objectifs et buts fixés pour les opérations, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs du CIRC. Chaque individu au sein du CIRC a un rôle dans la réalisation du système de contrôle interne qui varie tant au niveau de la responsabilité qu'au niveau de l'implication.

Objet du système de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs du CIRC. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

Environnement opérationnel du CIRC

Le CIRC fonctionne depuis un lieu unique situé à Lyon en France. L'exposition du CIRC à des environnements opérationnels difficiles est limitée grâce à des niveaux de risques inhérents bas en ce qui concerne la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les membres du personnel du CIRC visitent occasionnellement les sites de projets dans des pays à risques au niveau de la sécurité et, dans ces cas-là, le CIRC surveille la situation sécuritaire de chaque pays afin de limiter le risque d'exposition de son personnel. Tous les risques sont notifiés à la Direction et aux Sections et consignés dans des registres officiels qui sont régulièrement examinés par le Comité directeur présidé par le Directeur.

Le contrôle interne est une fonction de direction essentielle et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la Direction du CIRC à tous les niveaux :

- de créer un environnement de contrôle et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de proposer des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour atténuer et/ou limiter les risques associés à l'exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel du CIRC disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

Le système de contrôle interne du CIRC fonctionne de façon continue afin d'assurer les objectifs susmentionnés au moyen de processus de contrôle interne robustes, intégrés autant que faire se peut dans l'outil Progiciel de Gestion Intégré du CIRC.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le Cadre de Contrôle interne du CIRC (ICF), associé à la politique de gestion des risques institutionnels du CIRC (ERM), et du Tableau de Bord de la Direction du CIRC sont des systèmes et structures essentiels pour garantir la réussite du mandat et des objectifs du CIRC.

L'ICF du CIRC définit les rôles et responsabilités, ainsi que les délégations de pouvoir au sein du CIRC. Une claire ségrégation des tâches y est intégrée ; celle-ci est conçue pour assurer un niveau approprié de vérification et d'objectivité dans les activités des individus, ce qui minimise le risque d'erreur ou de fraude. L'ICF est revu régulièrement afin d'assurer sa pertinence et son efficacité, spécifiquement lorsqu'une politique, un processus ou un système est mis à jour ou mis en place. La dernière mise à jour remonte à septembre 2018. Tout changement de l'ICF est communiqué au personnel du CIRC dans le cadre de notes d'information/formations sur les politiques, processus ou systèmes concernés par la mise à jour ou mise en place.

La politique ERM du CIRC est entrée en vigueur en octobre 2014. L'approche adoptée par le CIRC en matière de gestion des risques vise un double objectif : appuyer une prise de décisions éclairée et incorporer la gestion des risques dans les processus opérationnels de l'Organisation. L'objectif clé de la gestion des risques institutionnels au CIRC repose sur la compréhension des risques inhérents aux opérations du Centre et le choix de la stratégie la plus appropriée pour y répondre.

En 2017, l'outil de gestion des risques du CIRC a été élargi suite aux enseignements tirés des années précédentes, depuis l'introduction en 2014 du registre des risques du CIRC. Les Sections du CIRC utilisent cet outil afin d'identifier les risques liés à leurs objectifs, de classer ces risques en fonction de leur impact et de leur probabilité et de développer des stratégies de réponse aux risques. Chaque membre du personnel du CIRC est chargé d'identifier les risques à son niveau avec remontée d'informations aux Chefs de Sections, qui font partie du Comité directeur. Ce processus de notification et gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de validation et transmission de haut en bas. Les risques les plus significatifs rencontrés par le CIRC dans l'accomplissement de son mandat sont ensuite consignés dans un registre de risques institutionnels, qui est revu et débattu régulièrement par le Comité directeur.

Il incombe au Directeur du CIRC d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et à l'ensemble des opérations du Centre. Le Directeur est secondé dans cette tâche par le Comité directeur, ainsi que par des outils de surveillance stratégique et de notification, tels que le Tableau de Bord de la Direction du CIRC.

Bilan de l'efficacité du contrôle interne

L'examen de l'efficacité des contrôles internes du CIRC repose principalement sur les éléments suivants :

- Les réunions mensuelles du Comité directeur présidé par le Directeur du CIRC fournissent à ce dernier un important mécanisme d'évaluation sur les opérations de contrôle interne adéquates et efficaces, ainsi qu'une opportunité d'initier des actions correctives/atténuantes immédiates lorsque celles-ci sont nécessaires.
- La revue trimestrielle du Tableau de Bord du CIRC par le Directeur du CIRC, avec la participation du Directeur de l'administration et des finances (DAF) et de la Responsable de l'administration et des finances (AFO), permet de surveiller et vérifier l'application des procédures, d'identifier des tendances, et d'aborder les problématiques le plus tôt possible.
- Le rapport annuel du Commissaire aux Comptes fournit une surveillance indépendante et un compte rendu sur la conformité du CIRC vis-à-vis des règles financières. La Commission de vérification de la République des Philippines est invitée à exposer au Conseil de Direction son travail et ses résultats clés. La conformité du CIRC avec les normes IPSAS a été confirmée par le Commissaire aux Comptes, et ce depuis sa première adoption en 2012.
- L'évaluation scientifique annuelle réalisée par un comité d'experts indépendants établi par le Conseil scientifique du CIRC fournit un point de vue important au Directeur du CIRC sur la qualité et l'intérêt des travaux scientifiques du Centre. Les résultats des travaux du comité d'évaluation sont présentés au Conseil de Direction chaque année, tenant le CIRC responsable de sa Stratégie de moyen terme, établie par les Etats participants du CIRC. En 2018 les deux Sections scientifiques (EDP – Détection précoce et prévention ; NME – Nutrition et métabolisme) ayant été évaluées en détail ont obtenu d'excellents résultats.
- Le rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC examine la conformité de tous les projets scientifiques du CIRC au Code de conduite scientifique du CIRC et, organise des formations éthiques pour le personnel du CIRC. Tous les membres du Comité d'éthique du CIRC ont obtenu le certificat OMS sur l'éthique de la recherche sur la santé mondiale. Le travail du Comité d'éthique est soutenu par le Groupe consultatif sur l'éthique du CIRC, un petit groupe d'experts internationaux en bioéthique, fournissant une expertise pointue afin de résoudre des problèmes éthiques complexes.
- Les informations obtenues via la Déclaration d'intérêts (DOI) annuelle remplie par les membres du personnel sont présentées au Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS. Le personnel concerné comprend le Directeur du CIRC, le personnel aux échelons P5/P6/D1, le personnel responsable des achats de biens et services ou réalisant des fonctions liées aux achats, y compris lors de délégations de pouvoir, et le personnel à l'échelon P4 ou inférieur pour lequel le Directeur a identifié, de par sa fonction ou autre motif, qu'il doit soumettre une Déclaration d'intérêts annuelle.

Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année

Aucun fait important affectant le contrôle interne n'a été relevé en 2018.

Sur la base des résultats consolidés des registres de risques institutionnels et liés aux Sections du CIRC, les risques les plus importants auxquels le CIRC est exposé sont les suivants :

Description du risque	Exemple d'actions répondant au risque planifié ou en cours
Manque de ressources financières affectant la durabilité de certaines activités cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • Retarder certains recrutements • Réduction de certaines formations • Réduction du budget administratif et apprentissage
Financement des obligations liées aux avantages du personnel à long terme, particulièrement l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux annuel de l'assurance-maladie du personnel (SHI) conformément au plan du Comité de Surveillance global visant au financement total de l'obligation d'ici 2050
Risque de violation de la confidentialité des données scientifiques ou de la sécurité des données	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un règlement général sur la protection des données • Renforcement des mesures de protection des données internes • Formation et sessions d'information aux employés sur les risques associés et les mesures d'atténuation des risques
Interruption ou limitation de l'accès à la tour du CIRC (localisation principale des bureaux du CIRC)	<ul style="list-style-type: none"> • Etroite collaboration avec le pays accueillant le siège du CIRC afin d'effectuer les réparations dans les temps et lorsque cela est nécessaire • Mesures mises en place pour la continuité des activités, dans le cas où il faudrait relocaliser les activités sur un autre site • Le projet Nouveau Centre est en bonne voie avec le solide soutien du pays hôte. Le déménagement est planifié pour 2021
Réputation du CIRC entachée par des conflits d'intérêts ou des collaborations externes	<ul style="list-style-type: none"> • La déclaration de liens avec l'industrie du tabac et de l'armement est prise très au sérieux • La charte d'éthique stricte est respectée, y compris l'examen de la déclaration d'intérêts réalisée par la Responsable bioéthique et déontologie • Procédures d'audit et d'évaluation des risques mises en place pour les collaborations avec les acteurs non étatiques • Les risques liés à la réputation sont surveillés de près

Conclusion

Le CIRC est attaché à prendre en compte les risques de contrôle interne identifiés ci-dessus.

Tout système de contrôle souffre de limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Le CIRC continuera d'évaluer et d'adapter ses contrôles internes dans le cadre de son attachement à l'amélioration continue dans ces domaines.

En résumé, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, le CIRC a utilisé des systèmes de contrôle interne satisfaisants pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 en conformité avec son Cadre de Contrôle interne.

Elisabete Weiderpass, MD, PhD
Directrice

ETATS FINANCIERS

ETAT I – Etat de la situation financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
État de la situation financière			
Au 31 décembre 2018			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
ACTIFS	Note 4		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	32 554 749	29 624 406
Contributions à recevoir et autres créances	2.5, 4.2	17 016 542	17 051 139
Créances relatives au personnel	4.3	133 559	152 450
Charges constatées d'avance	4.4	280 801	349 147
Intérêts à recevoir	4.5	13 202	6 633
Stocks	4.6	<u>255 774</u>	<u>169 274</u>
Total actifs courants		<u>50 254 627</u>	<u>47 353 049</u>
Actifs non courants			
Contributions à recevoir et autres créances	2.5, 4.2	6 105 757	4 639 408
Immobilisations corporelles	4.7	<u>2 508 450</u>	<u>2 508 877</u>
Total des actifs non courants		<u>8 614 207</u>	<u>7 148 285</u>
TOTAL ACTIFS		<u>58 868 834</u>	<u>54 501 334</u>
PASSIFS	Note 5		
Passifs courants			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	903 379	1 744 766
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 875 993	1 444 105
Avantages du personnel	5.3	1 055 357	1 033 666
Produits différés	5.4	<u>7 611 123</u>	<u>8 051 638</u>
Total passifs courants		<u>11 445 852</u>	<u>12 274 175</u>
Passifs non courants			
Avantages du personnel	5.3	62 655 658	61 453 832
Produits différés	5.4	<u>6 135 304</u>	<u>4 883 246</u>
Total passif non courants		<u>68 790 962</u>	<u>66 337 078</u>
TOTAL PASSIFS		<u>80 236 814</u>	<u>78 611 253</u>
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	Note 6		
Fond			
Budget ordinaire	6.1	2 126 747	325 724
Contributions volontaires	6.2	13 855 843	10 939 384
Fonds de roulement	6.3	3 361 050	3 326 400
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	10 313 527	11 197 395
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	3 776 915	4 156 397
États participants - Autres	6.6	(54 840 521)	(54 086 333)
Fond de Dépôt	6.7	<u>38 459</u>	<u>31 114</u>
SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		<u>(21 367 980)</u>	<u>(24 109 919)</u>
SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		<u>58 868 834</u>	<u>54 501 334</u>

ETAT II – Etat de la performance financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
Etat de la performance financière			
Exercice clos le 31 décembre 2018			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le 31 décembre 2018	exercice clos le 31 décembre 2017
PRODUITS	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	22 116 843	24 576 520
Contributions volontaires	7.2	16 270 113	10 700 672
Activités génératrices de produit	7.3	1 289 571	1 763 768
Autres produits d'exploitation	7.4	19 623	2 115
Fonds de dépôt	7.5	16 500	10 720
Produits financiers	7.6	<u>83 632</u>	<u>74 894</u>
Total des produits		<u>39 796 282</u>	<u>37 128 689</u>
CHARGES	Note 8		
Charges de personnel	8.1	25 433 378	24 612 945
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 303 426	1 372 642
Boursiers	8.3	2 517 327	2 256 970
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	964 813	903 685
Recherche et autres accords	8.5	3 872 716	3 700 415
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6	4 684 287	4 492 331
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	200 088	220 475
Amortissement	8.8	630 480	606 227
Perte de change nette	8.9	1 090 871	(2 918 103)
Charges financières	8.10	<u>22 018</u>	<u>25 460</u>
Total des charges		<u>40 719 404</u>	<u>35 273 047</u>
Surplus (déficit) net pour l'exercice financier		<u>(923 122)</u>	<u>1 855 642</u>

ETAT III – Etat des variations de l'actif net/la situation nette

Centre international de Recherche sur le Cancer

État des variations de l'actif net/situation nette

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en euros)

	Notes	Solde au 31 décembre 2017	Surplus (déficit) en 2018	Réévaluation Gain/perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31 décembre 2018
Fond					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	325 724	1 801 023		2 126 747
Fonds de roulement	6.3	3 326 400	34 650		3 361 050
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(38 732 541)	(5 682 599)	3 665 061	(40 750 079)
Total non soumis à restrictions		(35 080 417)	(3 846 926)	3 665 061	(35 262 282)
Soumis à restrictions					
Contributions volontaires	6.2	10 939 384	2 916 459		13 855 843
Fonds de dépôt	6.7	31 114	7 345		38 459
Total soumis à restrictions		10 970 498	2 923 804		13 894 302
Total actif net/situation nette		(24 109 919)	(923 122)	3 665 061	(21 367 980)

ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

Centre international de Recherche sur le Cancer

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en euros)

	Notes	Au 31 Décembre 2018	Au 31 Décembre 2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(923 122)	1 855 642
Amortissement	8.8	630 480	606 227
(Gains)/pertes de change latents résultant de réévaluation		1 386 368	(3 762 133)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances courantes		85 697	(2 636 026)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel		20 182	18 031
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		68 346	48 375
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		(6 569)	(5 784)
(Augmentation) diminution des stocks		(86 500)	(38 140)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes		(1 371 373)	3 174 906
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		(841 387)	844 120
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		431 993	91 805
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		21 691	(79 552)
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		(440 515)	2 818 590
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs non courants		3 333 047	2 511 059
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants		1 252 058	(3 068 952)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles		3 560 396	2 378 168
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles		(630 053)	(293 776)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		2 930 343	2 084 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		29 624 406	27 540 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4.1	32 554 749	29 624 406

ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de Recherche sur le Cancer
Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2018-2019)
Exercice clos le 31 décembre 2018
(en euros)

Affectation	Budget-programme 2018			Utilisation du Budget			Solde budgétaire transféré en 2019	% utilisation
	Approuvé par le Conseil de Direction	Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges	Réservations	Total des utilisations		
	2018			2018	2018			
1. Décrire l'incidence du cancer	1 734 106	(26,556)	1 707 550	1 628 424	7 841	1 636 265	71 285	7.47%
2. Comprendre les causes du cancer	5 768 989	(32,455)	5 736 534	5 093 720	41 039	5 134 759	601 775	23.43%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 196 452	27,375	2 223 827	1 912 041	27 547	1 939 588	284 239	8.85%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	5 453 993	(339,002)	5 114 991	4 766 974	35 887	4 802 861	312 130	21.92%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 392 650	228,197	2 620 847	2 018 439	108 101	2 126 540	494 307	9.70%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	4 366 138	142,441	4 508 579	4 365 983	13 278	4 379 261	129 318	19.99%
TOTAL	21 912 328		21 912 328	19 785 581	233 693	20 019 274	1,893,054	91.36%
RAPPROCHEMENT (voir note 9)								
TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V				19 785 581				
a) Différences temporaires:								
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes				243 895				
b) Différences de bases:								
Activités du fond commun				(86 073)				
Autre utilisation du budget non régulier				20 776 001				
Sous total				20 689 928				
TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II				€ 40,719,404				

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: Entité présentant les états financiers

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est l'agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) spécialisée dans la recherche sur le cancer et établie par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon, en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer permettant d'adopter des mesures préventives et réduire le fardeau et les souffrances liés à cette maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon la norme IPSAS 6 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées » qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car il détient ses propres instances de gouvernance et n'est pas soumis au contrôle de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède ni filiales ni intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

Note 2: Base de préparation et de présentation

2.1 Normes comptables

Les états financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

2.2 Règles financières

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

2.4 Etats financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des états financiers et d'autres informations importantes

Le Tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour apporter des informations supplémentaires aux états financiers ci-dessus :

- Etat de la performance financière par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

Note 3: Principales méthodes comptables

3.1 Comptes de créance

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courantes lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance ou pour tout autre montant rééchelonné ou pour les contributions douteuses non versées. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions statutaires annuelles au budget, les crédits peuvent être temporairement financées par le Fonds de roulement, ou, si le solde du Fonds de roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de dépôt.
- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisées sur la base d'un accord contractuel ente le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

3.2 Stocks

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Les coûts de publication comprennent les coûts d'impression, de rédaction et de traduction, le cas échéant. Le coût des publications publiées entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression tandis que le coût des publications publiées avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications publiées entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, tel que pour les publications des années 90 et pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1€ est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagements, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient portées aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2010 sont le Sasakawa Memorial Hall (mai 1988), le centre de ressources biologiques – bâtiment BRC (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la tour, ainsi que le terrain sont propriétés de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts historiques dont on déduit l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Equipement et aménagement	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000€ sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur, contre un paiement ou une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de baux : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation. Les écritures et les informations comptables requises sont saisies en conséquence.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/loueur sont comptabilisés comme des loyers et sont comptabilisés en charge.

3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer se composent des montants payables aux membres du personnel et aux chercheurs en début de carrière ou extérieurs (ECVS), aux fournisseurs, et des charges à payer.

- Les montants payables au personnel et aux ECVS sont relatifs aux demandes de remboursement de voyages et aux remboursements de dépenses dont le paiement n'a pas encore été effectué.

- Les dettes à payer aux fournisseurs sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services dans le cadre de contrats d'achat ou aux livrables sous contrats de recherche en collaboration qui ont été délivrés ou fournis au Centre au cours de l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturés.

Les dettes et charges à payer sont comptabilisées au coût car l'effet lié à l'actualisation n'est pas considéré significatif.

3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le Centre et ses donateurs. Les produits différés sont reconnues lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérées comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

a) Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congé de maladie, congé maternité/paternité/adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ils sont considérés comme des passifs courants.

b) Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées, soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des

obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

CCPPNU : le CIRC est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages au personnel. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Le CIRC, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, n'est pas en mesure d'établir sa part de la situation financière et des performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le Centre comptabilise ce régime de retraite comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39.

La contribution du Centre à la CCPPNU est composée de sa contribution mandatée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de toute part d'un déficit actuariel, selon l'Article 26 du Règlement de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler cet éventuel déficit ne sont dues que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué les dispositions de l'Article 26, après avoir constaté qu'une évaluation du bilan actuariel du Fonds justifie que le déficit soit comblé, à la date de l'évaluation. A la date de rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

ASHI : assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) – Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Ce Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant l'ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

c) Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et leur règlement est prévu plus de douze mois après la date de clôture ; il s'agit des allocations de voyage et de rapatriements et des départs pour raison de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et leur règlement est prévu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux états financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18, ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'Article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650€ (ou 50 000 US dollars au taux de 0,693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires peuvent être des contributions à objet spécifié ou des contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisés lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Ces publications sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord en vigueur entre le CIRC et l'OMS.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériels ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fonds de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses réelles engagées. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC sont, le cas échéant, enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement correspond à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services incluant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentés dans l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le budget ordinaire, le Fonds de roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié) et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra-fonds, tels que ceux réalisés pour les dépenses d'appui au programme au sein des Contributions volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini à l'Article 5.1 du Règlement financier du CIRC. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente de la contribution statutaire annuelle au budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement.
- b. *Fonds de roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants, tels que décrits au paragraphe 3.10b, ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Le fonds doit être utilisé sur la décision du Conseil de Direction, approuvée au deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions volontaires (VC)*. Ce fonds comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié, telles que décrites au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tels que décrits au paragraphe 3.10g, ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.

g. *Etats participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats participants – Autre*.

- *Fonds commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et de passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
- *Fonds à but spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP, les charges d'occupation de poste (POC) et le fonds pour l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).

3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Note 4: Actifs

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités, de la trésorerie en dépôt au PNUD et des dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Disponibilités	25 093	13 624
Dépôt au PNUD	82 910	76 950
Dépôts bancaires	32 446 746	29 533 832
Total	32 554 749€	29 624 406€

4.2 Contributions à recevoir et autres créances nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 17 016 542€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Fin 2018, il n'y avait pas de provisions cumulées pour contributions à recevoir et autres créances. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes est présenté ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Contributions statutaires non versées	4 045 870		4 045 870	3 985 058
Contributions volontaires à objet spécifié	11 385 977	6 105 757	17 491 734	15 644 134
Autres créances *	1 584 695		1 584 695	2 061 355
Total des créances	17 016 542	6 105 757	23 122 299	21 690 547
<u>Moins</u> : Total des provisions	0	0	0	0
Total des créances nettes	17 016 542€	6 105 757€	23 122 299€	21 690 547€

* Les autres créances comprennent les remboursements d'impôt (19 731€), le remboursement de TVA (279 292€), les créances liées aux redevances et publications (1 282 124€) et les dépôts de fournisseurs (3548€).

Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances :

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	0		0	2 133 651
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	0		0	0
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0		0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	0		0	2 133 651
<u>Plus</u> : Provisions pour contribution statutaire	0		0	0
Provision pour CV à objet spécifié	0		0	0
Provision pour autres créances	0		0	0
Total des provisions	0		0	2 133 651
<u>Moins</u> : Reprise provision contribution statutaire	0		0	(2 133 651)
Reprise provision pour CV à objet spécifié	0		0	0
Reprise provision pour autres créances	0		0	0
Total des provisions - fin d'exercice	0€		0€	0€

4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 133 559€, en diminution nette de 18 891€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	101 414	124 196
Avances concernant les voyages en mission	27 793	25 660
Avances concernant les congés dans les foyers	4352	2436
Autres avances		158
Total	133 559€	152 450€

4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est de 280 801€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2019 est inclus dans ce compte.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	102 569	155 516
Avances sur allocations de recherche	178 232	193 631
Total	280 801€	349 147€

4.5 Intérêts à recevoir

La somme de 13 202€ représente le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui n'ont pas été reçus.

4.6 Stocks

La somme de 255 774€ représente la valeur des stocks de publications desquels 55 385€ sont des encours et 200 389€ des produits finis mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Solde en début d'exercice	169 274	131 134
Additions	286 588	258 615
Distributions	(170 535)	(196 540)
Destructions/ajustements	(29 553)	(23 935)
Solde en fin d'exercice	<u>255 774€</u>	<u>169 274€</u>

4.7 Immobilisations corporelles nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 2 508 450€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-18	Total 31-déc-17
<i><u>Coût ou valeur :</u></i>							
Solde – début exercice	2 906 098	4 562 892	703 101	14 441	113 689	8 300 221	8 142 406
Acquisitions		341 354	288 699			630 053	293 776
Diminutions			(18 922)			(18 922)	(135 961)
Solde - fin d'exercice	<u>2 906 098</u>	<u>4 904 246</u>	<u>972 878</u>	<u>14 441</u>	<u>113 689</u>	<u>8 911 352</u>	<u>8 300 221</u>
<i><u>Amortissements cumulés :</u></i>							
Solde – début exercice	1 578 833	3 400 160	687 012	11 650	113 689	5 791 344	5 321 078
Dotations pour l'exercice	72 654	502 370	54 052	1404		630 480	606 227
Reprises			(18 922)			(18 922)	(135 961)
Solde – fin d'exercice	<u>1 651 487</u>	<u>3 902 530</u>	<u>722 142</u>	<u>13 054</u>	<u>113 689</u>	<u>6 402 902</u>	<u>5 791 344</u>
<i><u>Valeur nette comptable :</u></i>							
Début d'exercice	1 327 265	1 162 732	16 089	2791	0	2 508 877	2 821 328
Fin d'exercice	<u>1 254 611</u>	<u>1 001 716</u>	<u>250 736</u>	<u>1387</u>	<u>0</u>	<u>2 508 450</u>	<u>2 508 877</u>

De plus, le CIRC détient 97 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 3 294 620€ qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

Note 5: Passifs

5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 903 379€ représente les contributions anticipées de 2019 reçues par avance de la part des Etats participants et les produits provenant des publications reçus en avance.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Contribution statutaire reçue d'Australie		871 337
Contribution statutaire reçue du Canada	884 267	871 337
Contribution statutaire reçue de la Belgique	17 027	
Autre revenu reçu en avance	2085	2092
Total	903 379€	1 744 766€

5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 875 993€. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyage ou les allocations) versées aux personnel/STA/boursiers.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Personnel/boursiers	29 607	28 333
Fournisseurs	429 114	139 848
Charges à payer	1 417 272	1 275 924
Total	1 875 993€	1 444 105€

5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 63 711 015€, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non inscrits au budget pour un total de 57 604 745€ (voir Note 6.6b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été faite par des consultants actuaires indépendants.

a) Sommaire des avantages du personnel :

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Avantages du personnel à court terme	868 214		868 214	852 036
Autres avantages du personnel à long terme	187 143	1 740 997	1 928 140	1 875 837
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)		60 914 661	60 914 661	59 759 625
Total	1 055 357€	62 655 658€	63 711 015€	62 487 498€

b) Comptes TQ, TP et POC :

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages des membres du personnel. Ils sont collectés au moyen de la paie. Le solde total à la fin de la période s'élève à 6 106 270€.

Compte TQ : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 8% des salaires du personnel professionnel et de l'ajustement de poste. Le taux d'approvisionnement du TQ a été diminué de 10% à 8% au 1^{er} janvier 2018.

Compte TP : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires.

Compte POC : la charge d'occupation de poste a été créée en 2018 pour financer les fonctions de facilitation et d'appui, incluant le financement ou le soutien du remplacement temporaire d'un membre du personnel en congés maternité. Le POC est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 0,5% du salaire et ajustement de poste de tous les membres du personnel.

	<u>TQ</u>	<u>TP</u>	<u>POC</u>	<u>Total 31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Solde du fonds en début d'exercice	2 344 146	3 378 868		5 723 014	5 234 590
<u>Plus</u> : apport de fonds dans l'année	736 802	545 699	61 876	1 344 377	1 516 372
<u>Moins</u> : sortie de fonds dans l'année	(705 143)	(255 978)		(961 121)	(1 027 948)
Solde du fonds en fin d'exercice	2 375 805€	3 668 589€	61 876€	6 106 270€	5 723 014€

Les sorties de fonds en 2018 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	Courant	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-18</u>
Droits liés au recrutement	266 370		266 370
Droits liés à la séparation	139 464	255 978	395 442
Allocations pour frais d'études	229 152		229 152
Voyages pour congés dans les foyers	65 685		65 685
Visite médicale périodique et assurance	4472		4472
Total – sortie de fonds	705 143€	255 978€	961 121€

c) Evaluation des avantages du personnel à court terme :

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du personnel.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Provision pour congés payés	827 648	802 480
Allocations pour frais d'études	40 566	49 556
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	868 214€	852 036€

Rapprochement :

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	852 036	906 660
<u>Plus</u> : charges comptabilisées pendant l'année	721 321	552 825
<u>Moins</u> : paiement réel	(705 143)	(607 449)
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	868 214€	852 036€

d) Evaluation des avantages du personnel à long terme :

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et méthodes retenues d'un commun accord.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Allocations en cas de décès	125 400	122 819
Primes de rapatriement	1 408 672	1 370 831
Allocations de déménagement lié au rapatriement	266 612	260 745
Allocations de voyage de rapatriement	85 203	82 137
Indemnités pour raisons de santé	42 253	39 305
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	1 928 140€	1 875 837€

Synthèse actuarielle :

	31/12/2018 Evaluation	31/12/2017 Evaluation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a) (ii)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	1 875 837	2 017 106
Coût des services	199 006	198 989
Coût financier	24 986	26 789
(Montant total brut des prestations versées)	(255 978)	(174 405)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s dus aux changements d'hypothèses financières	(38 736)	1 139
(Gains)/pertes actuariel(le)s dus aux autres changements d'hypothèses	123 025	(193 781)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	1 928 140€	1 875 837€
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142		
Obligation au titre des prestations définies	1 928 140	1 875 837
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit net – Etat de la Situation Financière	1 928 140	1 875 837
(Actif)/passif courant	187 143	181 630
(Actif)/passif non courant	1 740 997	1 694 207
Charge de l'exercice		
Coût des services	199 006	198 989
Coût financier	24 986	26 789
Réévaluations	84 289	(192 642)
Charge totale	308 281€	33 136€

Hypothèses actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2018
Taux d'actualisation	1,6% (contre 1,4% lors de l'évaluation au 31 décembre 2017). Basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour. Le taux d'actualisation obtenu est arrondi au 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,8% (même taux que lors de l'évaluation au 31 décembre 2017).
Barème annuel des traitements	Le traitement de base net des fonctionnaires de rang supérieur ayant charges de famille a été réduit de 6% courant 2017 afin de refléter l'adoption du nouveau programme sur l'ensemble des prestations du régime commun des Nations Unies de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).
Inflation générale annuelle, augmentation des traitements, et changement des taux de mortalité	Les hypothèses continuent de se conformer aux hypothèses actuarielles communes établies par le Groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables en janvier 2019 pour l'évaluation au 31 décembre 2018. Cette directive est cohérente avec la directive de l'évaluation au 31 décembre 2017.
Taux d'incapacité	Diminution de 50% par rapport à l'année précédente, basée sur un retour d'expérience de l'OMS établie sur 2005–2016.
Taux de change futurs	Egal aux taux au comptant officiels des Nations Unies au 31 décembre 2018.

Valeur des actifs	Aucune ; le régime n'a pas d'actif légalement détenu par une entité distincte.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auquel ils se rattachent.
Participation aux : allocation de rapatriement, voyage de rapatriement, et déménagement lié au rapatriement	70% des participants satisfaisant le critère d'éligibilité sont supposés choisir de bénéficier des avantages (il s'agit d'une diminution par rapport aux hypothèses de l'évaluation précédente qui supposaient que 100% des participants satisfaisant au critère d'éligibilité étaient supposés choisir de bénéficier des avantages, reflétant ainsi une étude de retour d'expérience sur les récents paiements d'avantages pour l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé).
Allocation de rapatriement	Les années de service ouvrant droit à la prime depuis la date d'entrée en fonction sont supposées, par prudence, être effectuées hors du pays de résidence. La condition d'acquisition de ce droit a augmenté de un an à cinq ans pour le personnel embauché après 2016. L'impact favorable de ce changement financier étant négligeable, il n'a pas été reflété par principe de prudence au 31 décembre 2017, mais il est reflété en tant que gain actuariel au 31 décembre 2018.
Voyage de rapatriement	<p>Le coût moyen du billet d'avion en 2017 est de 3471 dollars US par membre du personnel y compris le coût de couverture des dépendants, d'après une étude menée du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011.</p> <p>Les montants sont convertis en euros au taux de change à la date de l'évaluation.</p> <p>Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.</p>
Allocation de déménagement liée au rapatriement	<p>14 550 dollars US pour les salariés ayant une ou plusieurs personnes à charge et 9700 dollars US pour les salariés sans personne à charge. Les montants sont une moyenne pondérée des montants liés aux salariés temporaires et des montants liés aux salariés à contrat fixe et à contrat continu, sur la base de la démographie de l'Organisation mondiale de la Santé au 30 septembre 2014 (il s'agit d'un changement par rapport à l'évaluation précédente des allocations forfaitaires, qui s'élevaient à 15 000 dollars US et 10 000 dollars US respectivement, afin de refléter une réduction de l'allocation forfaitaire pour les salariés temporaires).</p> <p>Le montant est converti en euros au taux de change à la date de l'évaluation.</p> <p>Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.</p>
Cessation de service pour raisons de santé et allocation en cas de décès	96% des invalidités et 90% des décès dus au service sont supposés être indemnisés (il s'agit d'un changement par rapport à l'évaluation précédente des indemnités, qui s'élevaient à 100% dans les deux cas, afin de refléter le fait que certains salariés sont à la place supposés recevoir des indemnités liées au Fonds spécial pour les compensations). Le Directeur général est supposé ne pouvoir augmenter aucune indemnité.
Couverture des dépendants au sein des avantages liés au rapatriement	<p>Concernant l'allocation de rapatriement, les membres du personnel mariés et qui décèderaient en fonction ont au moins un enfant couvert.</p> <p>85% des membres du personnel masculin et 55% des membres du personnel féminin ont un dépendant.</p>

Méthodes actuarielles :

Voyage de rapatriement et déménagement lié au rapatriement	Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata de la durée de service rendu (i.e., de la date d'entrée en fonction à la date de séparation).
Prime de rapatriement, indemnités de départ et allocation en cas de décès	Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata du taux d'accumulation.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et séparation par consentement mutuel	Selon IPSAS 39, ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat. Ils sont donc exclus de l'évaluation et comptabilisés par le CIRC lorsqu'ils sont engagés.

e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariel(le)s sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2018 ont été établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS. Elles s'élèvent à 69 537 284 dollars US, soit 60 914 661€ au taux de change des Nations Unies de 0,876€/dollar US.

Les tableaux suivants sont issus des rapports faits par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars US.

Synthèse actuarielle :

	<u>31/12/2018</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2017</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)(ii)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	101 102 698	77 856 981
Coût des services	5 548 849	4 556 344
Coût financier	1 106 717	851 151
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(475 748)	(462 571)
(Total de la charge administrative réelle après service)	(30 243)	(33 690)
Cotisations réelles des participants après service	258 532	231 161
Modifications apportées au régime dans l'année	(662 917)	0
Changement de méthodes comptables	0	0
(Gains)/pertes sur obligation dus aux changements d'hypothèses financières	(6 298 704)	(562 877)
(Gains)/pertes sur obligation dus aux autres changements d'hypothèses	(707 176)	18 666 199
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	99 842 008US\$	101 102 698 US\$
Rapprochement des actifs – 142 (a)(i)		
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année, net de la provision IBNP	30 057 297	25 694 782
Reprise de la réserve IBNP de l'année précédente	0	344 000
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année, avec reprise de la provision IBNP	30 057 297	26 038 782
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(1 080 197)	(984 798)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	(68 668)	(71 725)
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	997 445	908 759
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	1 971 132	1 815 676
Transfer net de la part d'autres bureaux régionaux pour couvrir le déficit de OMS-OPS/OPS	0	(294 388)
Rendement attendu des actifs SHI gérés par l'OMS	337 228	289 883
Gain/(perte) sur les actifs	(1 526 513)	2 355 108
Valeur marchande des actifs ASHI – fin d'année	30 687 724US\$	30 057 297US\$

	31/12/2018 Evaluation (US\$)	31/12/2017 Evaluation (US\$)
Rapprochement de la situation sur la provision des sinistres à payer (IBNP), compensée sur les actifs – 142(a)(i)		
Provision des sinistres à payer – début d'année	352 000	344 000
Coût financier sur provision des sinistres à payer	3 872	3 784
(Gain)/Perte sur provision des sinistres à payer	27 128	4 216
Provision des sinistres à payer – fin d'année	383 000	352 000
Actifs nets (actifs moins provision IBNP) en fin d'année	(30 304 724)US\$	(29 705 297)US\$
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	63 014 558	65 615 927
Inactive	36 827 450	35 486 771
Total - Obligation au titre des prestations définies	99 842 008	101 102 698
Actifs ASHI du régime (Actifs SHI bruts du régime)	(30 687 724)	(30 057 297)
Compensation du passif IBNP	383 000	352 000
(Actifs ASHI nets du régime gérés par l'OMS)	(30 304 724)	(29 705 297)
(Excédent)/déficit net – Etat de la situation financière	69 537 284US\$	71 397 401US\$
(Actif)/passif courant	0	0
(Actif)/passif non courant	69 537 284US\$	71 397 401US\$
(Gain)/perte total(e) dans les comptes de l'OMS	(5 452 239)US\$	15 752 430US\$
Etat de la performance financière		
Coût des services	5 548 849	4 556 344
Coût financier	773 361	565 052
Amortissement du coût des services passés - (crédit)/débit	(662 917)	
Charge totale	5 659 293US\$	5 121 396US\$
Cotisations comptables attendues – 149 (b)		
Cotisations attendues sur l'année		
Cotisation pour et de la part des employés, net des droits/charges admin.	1 689 000	1 758 000
Cotisation de l'OMS pour les retraités	623 000	634 000
Transfert net pour couvrir le déficit OMS-OPS/OPS	0	(202 368)
Total des cotisations attendues	2 312 000US\$	2 189 632US\$

	31/12/2018 Evaluation (US\$)	31/12/2017 Evaluation (US\$)
Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie – 147 (a)		
Obligation au titre des prestations définies – fin d'année		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1%	79 093 485	79 679 308
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	99 842 008	101 102 698
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	128 228 294	130 346 968
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	129 753 000	132 587 174
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	99 842 008	101 102 698
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	78 475 508	78 797 125

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2018
Taux d'actualisation	1,3% (contre 1,1% lors de l'évaluation au 31 décembre 2017) Les taux d'actualisation de l'OMS sont basés sur les rendements d'obligations privées de notation élevée. L'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'assurance-maladie du personnel – pour chaque regroupement de bureaux. Le CIRC fait partie du Bureau Europe. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de la courbe de change SIX Swiss et du taux de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro, avec une pondération aux 2/3 tiers sur le premier. Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,4% (contre 1,5% lors de l'évaluation précédente au 31 décembre 2017) Basée sur les prévisions du système commun des Nations Unies (pour des régimes de longue durée) de 1,2% en Suisse, 1,8% pour la zone euro et 2,2% pour les Etats-Unis tel que prescrit par le Groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables. La méthodologie de moyenne pondérée du taux est la même que celle mentionnée plus haut concernant les taux d'actualisation, arrondi à 0,1% près.
Indexation de la pension annuelle	Indexée sur l'inflation générale. Bien que les pensions soient uniquement augmentées lorsque l'inflation atteint 2% ou plus, historiquement les augmentations de pension ont pris en compte l'inflation cumulative depuis l'augmentation de pension précédente.
Barème annuel des traitements	Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions plus 3% d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus la croissance de la productivité (pour l'année précédente, l'inflation générale était de 3,5% ainsi que la croissance de la productivité ; la composante mérite reste inchangée depuis l'année dernière). Même taux que ceux déterminés lors de l'évaluation au 31 décembre 2017 de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
Méthode actuarielle	Les obligations sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédits projetées, linéairement depuis la date d'entrée en fonctions jusqu'au plus tôt de la date d'éligibilité totale (au plus tard des trois critères : 55 ans, 10 ans de service, et cinq ans de service continu) et de la date de départ à la retraite.

f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

Au cours de l'exercice 2017, la Caisse a identifié des anomalies dans les données du recensement utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2015. Ainsi, et par exception au cycle biennuel normal, une extrapolation au 31 décembre 2016 des données de recensement au 31 décembre 2013 a été utilisée par la Caisse pour ses états financiers 2016.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, de 139,2% (contre 150,1% lors de l'extrapolation 2016). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 102,7% (contre 101,4% lors de l'extrapolation 2016).

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2017, des paiements compensatoires prévus à l'Article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis passifs au titre de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Dans le cas où la disposition de l'Article 26 serait invoquée pour cause de déficit actuariel, soit en cours d'activité, soit lors de l'abolition du régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les paiements du déficit requis de la part de chaque organisation membre seraient basés sur la proportion de contribution de chaque organisation membre vis-à-vis des contributions totales payées à la Caisse sur les trois années précédant la date d'évaluation.

L'adhésion à la Caisse peut être terminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des actifs de la Caisse à la date de résiliation devra être payée à l'ex-organisation membre au bénéfice exclusif de son personnel, qui était participant à la Caisse à cette date, conformément à l'accord mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle des actifs et passifs de la Caisse à la date de résiliation ; aucune part des actifs en excédent des passifs n'est incluse dans le montant.

En 2018, le montant des cotisations du CIRC versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 5 744 060 dollars US (5 624 697 dollars US en 2017 et 5 395 795 dollars US en 2016).

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne : www.unjspf.org.

5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2018 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Passifs courants	7 611 123	8 051 638
Passifs non courants	6 135 304	4 883 246
Total produits différés	<u>13 746 427€</u>	<u>12 934 884€</u>

Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/la situation nette du Centre a augmenté de 2 741 939€ en fin d'exercice. L'Etat III fournit le résumé des variations de l'actif net/la situation nette par fonds et les Tableaux 1 et 2 fournissent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/la situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit.

6.1 Budget ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 21 912 328€ de budget approuvé pour 2018 et un solde de 325 724€ du budget ordinaire approuvé pour 2017 qui a été engagé en 2017 pour une livraison dans l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 2 126 747€.

6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 13 855 843€ comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié.

6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde de ce fonds a augmenté de 34 650€, résultant de l'admission d'un nouvel Etat participant.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Solde en début d'exercice	3 326 400	1 192 749
<u>Plus</u> : contribution au WCF des nouveaux Etats participants	34 650	0
reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	0	2 133 651
<u>Moins</u> : provision pour arriérés de contributions statutaires	0	0
Solde de clôture	<u>3 361 050€</u>	<u>3 326 400€</u>

6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce compte s'élevant à 10 313 527€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

6.5 Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde de ce fonds a diminué de 4 156 397€ à 3 776 915€ au cours de l'exercice.

6.6 Etats participants – Autres

Le montant de (54 840 521€) représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Stocks	255 774	169 274
Immobilisations corporelles nettes	2 508 450	2 508 877
Total Fonds commun	<u>2 764 224€</u>	<u>2 678 151€</u>

b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel, comme décrit dans la Note 5.3.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Solde du Fonds des comptes TQ et TP (Note 5.3b)	6 106 270	5 723 014
Salaires à payer financés par d'autres sources		
<u>Moins</u> : total des avantages du personnel (Note 5.3a)	(63 711 015)	(62 487 498)
Total du Fonds à caractère spécial	(57 604 745)€	(56 764 484)€

6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde positif de 38 459€ qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues.

Note 7: Produits

7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	21 912 328	21 806 836
Contribution statutaire non inscrite au budget	204 515	636 033
Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	0	2 133 651
Total	22 116 843€	24 576 520€

Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des Etats participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, ce qui est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 21 912 328€ indiqué dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants pour le budget-programme approuvé pour 2018 ([Résolution GC/59/R4](#)). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut la contribution de la République islamique d'Iran, dont l'adhésion a été acceptée en 2018. La contribution de 2018 est conforme au pourcentage prévu à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et la [Résolution GC/54/R18](#), soit un tiers de la contribution statutaire du Groupe 5 des Etats participants. Un montant de 34 650€ a été crédité au Fonds de roulement et le reste a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

Le montant de 2 133 651€ au 31 décembre 2017 représentait la diminution suite au recouvrement de la provision créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part des Etats participants. Il n'y a pas de provision pour contributions à recevoir et autres créances en fin d'exercice 2018.

7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 16 270 113€ représente le solde net des contributions volontaires comptabilisées sur l'exercice et des pertes approuvées sur créance irrécouvrable pour 6000€. Il n'y a pas eu de provisions pour dépréciations des comptes de clients en 2018.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	15 885 484	10 700 525
Contributions volontaires sans objet spécifié	390 629	147
Total des contributions volontaires	<u>16 276 113</u>	<u>10 700 672</u>
Perte approuvée sur créance irrécouvrable sans provision créée l'année précédente	(6000)	
Total	<u><u>16 270 113€</u></u>	<u><u>10 700 672€</u></u>

7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2018 s'élèvent à 1 289 571€, correspondant à une diminution de 27% par rapport au montant de 1 763 768€ de l'année précédente.

7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Vente d'équipement et de matériel	4658	
Remboursement de la part de fournisseurs		1016
Autres revenus	14 965	1099
Total	<u><u>19 623€</u></u>	<u><u>2115€</u></u>

7.5 Fonds de dépôt

Un total de 16 500€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues.

7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élèvent à 3038€ et sont divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (1999€) ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (1039€). Les intérêts restants, s'élevant à 80 594€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	3038	5255
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	80 594	69 639
Total	<u>83 632€</u>	<u>74 894€</u>

7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 953 690€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

Note 8: Charges

8.1 Charges de personnel

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre.

8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions.

8.3 Boursiers

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations pour les chercheurs extérieurs dans le cadre des programmes de collaboration et pour les étudiants (en master, doctorants ou post-doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

8.4 Voyages en mission

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Il ne comprend pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

8.5 Accords de recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariat, ainsi que d'autres contrats, tels que les accords pour l'exécution de travaux (APW), accords de transfert de matériel (MTA), accords de transfert de données (DTA) et contrats de consultant.

8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Il s'agit des dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau ainsi que diverses autres dépenses, nettes de pertes approuvées pour créances irrécouvrables.

8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

8.9 Perte de change nette

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou latents.

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Perte (gain) de change réalisé(e), net(te)	(295 497)	502 748
Perte (gain) de change latent(e), net(te)	1 386 368	(3 420 851)
Total	<u>1 090 871€</u>	<u>(2 918 103)€</u>

8.10 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds entre le budget ordinaire (RB) et le GCSF, et entre les contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF pendant l'exercice.

	<u>RB</u>	<u>VC</u>	<u>GCSF</u>
Transfert du solde RB non utilisé au GCSF	(81 829)		81 829
Transfert du solde de projets clôturés au GCSF		(1934)	1934
Transfert net entre fonds	<u>(81 829)€</u>	<u>(1934)€</u>	83 763€

Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 59^{ème} Session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/59/R4, un budget ordinaire total de 44 149 793€ pour 2018–19, dont 21 912 328€ et 22 237 465€ sont affectés pour 2018 et 2019, respectivement. Il n'y a eu aucune révision du programme et du budget approuvé à ce jour.

Comme expliqué au paragraphe 3.13, le budget du Centre et les états financiers sont préparés selon des bases différentes. L'Etat de la situation financière (Etat I), l'Etat de la performance financière (Etat II), l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III) et le Tableau des flux de trésorerie (Etat IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget présenté dans l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée.

L'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé avec les montants réels calculés sur une base comparable à celle des montants budgétés. Ce qui signifie qu'en plus des dépenses réelles, les réservations de fonds sont, elles aussi, prises en compte dans les montants réels afin d'évaluer l'utilisation du budget.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 24, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en spécifiant clairement toute différence de base ou différence relative aux entités ou toute différence temporaire. Il se peut que les formats et les systèmes de classification utilisés pour la présentation des états financiers du budget diffèrent.

Les différences temporaires correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours mais qui ne font pas partie du budget biennal approuvé en cours.

Les différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, coût de distribution et de destruction des stocks) et les autres utilisations du budget non inscrites au programme.

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et des montants réels de l'Etat de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2018 figure ci-dessous :

	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
Montant réel comparé - Etat V	19 785 581	23 117 285
Différences temporaires	243 895	
Différences de base	20 689 928	12 155 762
Dépenses réelles - Etat II	<u>40 719 404€</u>	<u>35 273 047€</u>

Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les "Principaux dirigeants" (*Key Management Personnel*, KMP), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités "significativement influencées" par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes "transactions avec les parties liées"). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2018.

La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
2	307 621€	204 580€	117 626€	629 827€	14 792€	-

Note 11: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux

Une contribution volontaire irrécouvrable d'un montant de 6000€ a été passée en perte. Il n'y a eu aucune dérogation administrative ni aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice 2018.

Note 12: Evènements postérieurs à la date d'établissement du rapport

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2018. Aucun évènement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

13.1 Passifs et actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un évènement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2018, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de procédure juridique en attente.

13.2 Engagements liés aux baux d'exploitation

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes depuis novembre 2012.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière, par fonds principaux

Centre International de Recherche sur le Cancer									
Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations									
Exercice clos le 31 décembre 2018									
(en euros)									
	Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2018
PRODUITS									
	Note 7								
Contributions statutaires	7.1	21 912 328	34 650	169 865			22 116 843		22 116 843
Contributions volontaires	7.2			(6 000)	16 276 113		16 270 113		16 270 113
Activités génératrices de produits	7.3			1 289 571			1 289 571		1 289 571
Autres produits opérationnels	7.4			19 623			19 623		19 623
Fonds de dépôt	7.5					16 500	16 500		16 500
Produits correspondant à la prestation de services	7.7			953 690			953 690	(953 690)	
Produits financiers	7.6			80 594	3 038		83 632		83 632
Total des produits		21 912 328	34 650	2 507 343	16 279 151	16 500	40 749 972	(953 690)	39 796 282
CHARGES									
	Note 8								
Charges de personnel	8.1	15 175 921		4 775 253	5 482 204		25 433 378		25 433 378
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	444 313		378 744	480 369	0	1 303 426		1 303 426
Boursiers	8.3	715 168		335 784	1 466 375		2 517 327		2 517 327
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	623 198		63 361	278 254		964 813		964 813
Recherche et autres accords	8.5	312 498		202 259	3 357 959		3 872 716		3 872 716
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	2 665 386		687 778	1 321 968	9 155	4 684 287		4 684 287
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			200 088			200 088		200 088
Amortissement	8.8			630 480			630 480		630 480
Perte de change nette	8.9			1 090 871			1 090 871		1 090 871
Charges financières	8.10	1 616		19 759	643	0	22 018		22 018
Charges d'appui au programme	8.11				953 690		953 690	(953 690)	
Total des charges		19 938 100		8 384 377	13 341 462	9 155	41 673 094	(953 690)	40 719 404
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		1 974 228	34 650	(5 877 034)	2 937 689	7 345	(923 122)		(923 122)
Dépenses d'investissements									
Stocks		(85 208)		90 208	(5 000)				
Immobilisations corporelles		(6 168)		20 464	(14 296)				
Virements entre Fonds		(81 829)		83 763	(1 934)				
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		1 801 023	34 650	(5 682 599)	2 916 459	7 345	(923 122)		(923 122)

TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds

Centre international de Recherche sur le Cancer					
Etat de la performance financière, par autres fonds					
Exercice clos le 31 décembre 2018					
(en euros)					
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Etats participants Autres	Total au 31 Décembre 2018
PRODUITS					
	Note 7				
Contributions statutaires	7.1	169 865			169 865
Contributions volontaires	7.2		(6 000)		(6 000)
Activités génératrices de produits	7.3	1 289 571			1 289 571
Autres produits opérationnels	7.4	19 623			19 623
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		953 690		953 690
Produits financiers	7.6	80 594			80 594
Total des produits		1 559 653	947 690		2 507 343
CHARGES					
	Note 8				
Charges de personnel	8.1	1 130 619	673 152	2 971 482	4 775 253
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	309 986	68 758		378 744
Boursiers	8.3	242 204	93 580		335 784
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	43 749	19 612		63 361
Recherche et autres accords	8.5	182 634	19 625		202 259
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	255 092	432 686		687 778
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			200 088	200 088
Amortissement	8.8			630 480	630 480
Perte de change nette	8.9	(442 969)		1 533 840	1 090 871
Charges financières	8.10		19 759		19 759
Total des charges		1 721 315	1 327 172	5 335 890	8 384 377
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		(161 662)	(379 482)	(5 335 890)	(5 877 034)
Dépenses d'investissements					
Inventaires		(197 983)		258 615	60 632
Immobilisations corporelles		(243 204)	(34 936)	293 776	15 636
Virements entre fonds	8.12	(182 315)			(182 315)
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		(785 164)	(414 418)	(4 783 499)	(5 983 081)

TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants

Centre international de Recherche sur le Cancer
Etat des contributions à recouvrer
Au 31 décembre 2018
(en euros)

Etats participants	Contributions 2018			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2018
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 1 janvier 2018	Collecté en 2018	Solde au 31 décembre 2018	
Allemagne	1 129 132	1 129 132					
Australie	871 337	871 337					
Autriche	742 441	742 441					
Belgique (2)	742 441	742 441		189 867	189 867		
Brésil	871 337	541 826.37	329 511	468 780	468 780.30		329 511
Canada (2)	871 337	871 337					
Danemark	742 441		742 441	759 468	759 468		742 441
Espagne	871 337		871 337	1 426 158	1 426 158		871 337
Etats-Unis d'Amérique	1 644 712	489 087	1 155 625	1 140 785	1 140 785		1 155 625
Fédération de Russie	871 337	871 337					
Finlande	613 545	613 545					
France	1 129 132	1 129 132					
Inde	742 441		742 441				742 441
Irlande	613 545	613 545					
Italie	871 337	871 337					
Japon	1 644 712	1 644 712					
Maroc	613 545	613 545					
Norvège	742 441	742 441					
Pays-Bas	742 441	742 441					
Qatar	613 545	613 545					
République de Corée	871 337	871 337					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 129 132	1 129 132					
Suède	742 441	742 441					
Suisse	742 441	742 441					
Turquie	742 441	742 441					
TOTAL	21 912 328	18 070 973	3 841 355	3 985 058	3 985 058		3 841 355
% de recouvrement		82.47%					
Contribution non inscrite au budget							
Iran (République Islamique d') (1)	204 515		204 515				204 515
TOTAL	22 116 843	18 070 973	4 045 870	3 985 058	3 985 058		4 045 870

(1) Iran (République Islamique d') : Participation acceptée en 2018. La contribution 2018 est égale à 1/3 de la contribution statutaire des États participants du Groupe 5 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget.

(2) En plus des contributions ci-dessus, les contributions statutaires 2019 de la Belgique pour 17 027 € et du Canada pour 884 267 € ont été reçues en avance.